

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 23 AVRIL 1898.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1898.

(Voir les n^{os} 402, XII, session de 1896-1897, 3, XII, 77, 134 et 145, session de 1897-1898, de la Chambre des Représentants; 75, session de 1897-1898, du Sénat.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président-Rapporteur; le Chevalier DESCAMPS, HERRY, ALLARD et CAPPELLE.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi qui résume les divers crédits du Budget des Finances pour 1898 comporte deux sections.

La première vise les dépenses du service ordinaire, la seconde les dépenses exceptionnelles.

L'ensemble des prévisions de la première catégorie s'élève à la somme de fr. 17,829,265 »

L'ensemble des prévisions de la seconde catégorie s'élève à 1,925,000 »

Ce qui porte le total du Budget à fr. 19,754,265 »

Le Budget des Finances pour 1897, en y comprenant 447,000 francs de crédits supplémentaires, montait à 19.604,415 »

Il y a donc pour l'exercice 1898 une majoration de fr. 449,850 »

Comme d'habitude, le projet de Budget des Finances qui pour l'exercice 1898 primitif présenté le 25 février s'élevait seulement au chiffre de 19,514,515 francs, a été modifié sur plusieurs points.

A la date du 14 avril 1898, le Ministre des Finances, sollicite et obtint de la Chambre un crédit supplémentaire de 30,000 francs afin de pouvoir rémunérer le personnel nouveau de la Trésorerie, indispensable à l'exécution de la loi sur la rémunération en matière de milice. Cette somme est comprise dans le chiffre de 17,829,265 francs signalé plus haut comme formant l'ensemble des prévisions amendées pour le service ordinaire, le crédit se rattachant à l'article 2.

Le budget amendé apportait des augmentations aux articles 14, 15, 17,

21 et 24 du chapitre III s'élevant ensemble à 466,400 francs. Des majorations étaient également apportées aux articles 25, 26, 27 et 28 du chapitre IV pour une somme globale de 17,850 francs.

Le chapitre VII formant la section des Dépenses exceptionnelles a également subi des transformations qui se chiffrent par une augmentation de 75,000 francs, dont 50,000 signalés comme nécessaires par M. le Ministre des Finances dans la séance que la Chambre consacra au vote de l'ensemble du projet.

Finalement le Budget des Finances, s'élevant pour l'ordinaire à la somme de fr. 17,859,265 »
 et pour l'extraordinaire à 4,975,000 »
 et formant un total de 19,834,265 »
 fut adopté par la Chambre des Représentants, à la date du 21 avril, par 63 voix contre 17.

La discussion de la Chambre a porté principalement sur les questions de revision cadastrale, d'accise sur le tabac, de rémunération des fonctionnaires du Département, notamment de ceux des douanes.

L'honorable Ministre des Finances a répondu à toutes les questions qui lui ont été posées. Il établit, entre autres, qu'il a créé cent places nouvelles de sous-brigadier de douanes en faveur des douaniers wallons, et que parmi les nouveaux admis des quatre dernières années, 213 avaient appartenu à l'armée.

Il ressort de la comparaison du projet de Budget des Finances pour 1898 avec les Budgets précédents que les augmentations ont surtout porté sur les traitements des plus modestes employés du Département.

Nous ne pouvons que féliciter l'honorable M. de Smet de Naeyer d'avoir ainsi répondu aux vues démocratiques de la législature, en améliorant le sort des petits employés par l'augmentation de leur traitement. Il est à espérer que l'exemption de la contribution accordée à certaines catégories d'ouvriers puisse aussi s'étendre aux petits employés sans que cela nuise d'ailleurs à leurs droits politiques.

Le Sénat a été saisi de diverses pétitions de géomètres du cadastre des provinces de Namur, de Luxembourg, de Flandre occidentale et de Flandre orientale, préconisant diverses mesures tendant à améliorer leur situation.

Il ressort des déclarations du Ministre des Finances à la Chambre que lorsqu'il aura à régler les dispositions relatives à la revision cadastrale, la situation des géomètres ferait aussi l'objet de ses préoccupations.

Notre Commission des Finances, Messieurs, à l'unanimité de ses membres présents, s'est ralliée aux dispositions du Budget des Finances, et elle invite le Sénat à lui accorder un vote unanimement favorable.

Le Président-Rapporteur,
 Baron P. BETHUNE.